

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 février 2023

Le Conseil d'Administration de l'aéroclub de Creil-Senlis-Chantilly s'est réuni en distanciel le dimanche 19 février à 18h30, sous la présidence de Pascal Chagnon.

Administrateurs présents :

Daniel Cofflard, Nicolas Pinhas, Pascal Chagnon, Christophe Rouvière, Cyril Dautriche et Gilles Van Der Goes.

Administrateurs absents :

- Laure Hélaïne (excusée, et ayant donné son pouvoir à P. Chagnon)
- Didier Bober (excusé, et ayant donné son pouvoir à C. Dautriche).
- Jean-Philippe Lefèbvre (excusé, et ayant donné son pouvoir à P. Chagnon)
- Justin Binet (excusé, et ayant donné son pouvoir à N. Pinhas)
- Xavier Guiraut

ORDRE DU JOUR

1. **Validation des modalités d'inscription des membres de l'AC Mouchotte**
2. **Divers**

1. Validation des modalités d'inscription des membres de l'AC Mouchotte :

Une rencontre entre les dirigeants de l'aéroclub René Mouchotte (ACRM) et deux membres du Bureau de notre aéroclub, le président Pascal Chagnon et le trésorier Daniel Cofflard, a eu lieu le 19 janvier 2023. Cette réunion informelle a permis d'identifier des pistes pour un éventuel rapprochement entre les deux aéroclubs.

C'est sur la demande de l'ACRM que cette entrevue a eu lieu, motivée par de possibles soucis en matière de gestion et de trésorerie que rencontrerait cet aéroclub actuellement.

Il serait obligé de mettre en vente prochainement son DR400-160cv fraîchement remis en état de vol pour renflouer ses comptes. Perdant ainsi sa capacité à répondre au besoin de ses membres à voler sur DR400, il recherche une solution pour laquelle la flotte de notre aéroclub voisin pourrait répondre parfaitement. En retour, il propose de mettre en place une facilité équivalente pour nos membres à pouvoir voler sur leurs avions :

- un Jodel D112 - 65 cv de construction amateur immatriculé en « FP » à 89€ / HdV,
- un Robin DR220A – 100 cv type train classique à 128€ / HdV,
- un Cessna 150 – 100 cv à 128€ / HdV,
- un Piper PA28 - 180cv (*Archer-II* délivrant réellement 160 cv) à 186€ / HdV.
- Un DR400 – 160 cv à 194€ / HdV

Le compte rendu de cette rencontre a été transmis à l'ensemble des administrateurs de l'aéroclub de Creil-Senlis-Chantilly, dans le but de partager les premiers éléments de la discussion et de préparer la tenue d'une réunion permettant de déterminer des propositions à

débattre lors du présent conseil d'administration. Cette réunion pré-CA a eu lieu le dimanche 05 février matin.

Le compte-rendu de cette première analyse a été fournis à l'ensemble des administrateurs pour continuer à les faire participer à la réflexion en amont du présent Conseil d'Administration.

Il faut retenir que toute forme de rapprochement, de « fusion » ou de mutualisation des moyens entre les deux aéroclubs est exclue : chaque aéroclub gardera son indépendance et son mode de fonctionnement actuel, aussi bien en matière de locaux, de moyens et de gestion.

L'idée consiste simplement de proposer une « facilité » commerciale, visant à permettre l'accès aux deux flottes d'aéronefs des deux aéroclubs par leurs membres respectifs, en leur proposant des frais d'inscription réduits.

Ainsi, les propositions suivantes ont été retenues lors du présent CA :

- Seuls les membres pilotes brevetés seront concernés par l'offre ; pas les élèves pilotes en cours d'instruction.
- Le membre d'un aéroclub devra bien être réinscrit pour l'année en cours dans son aéroclub pour prétendre bénéficier de l'offre proposée par le second ;
- Le pilote devra obligatoirement être lâché par un instructeur de l'aéroclub propriétaire de l'avion utilisé ;
- Disposant déjà de sa licence FFA au travers de son inscription dans l'un des deux aéroclubs, le pilote devra régler entièrement le montant total des droits d'entrée + cotisation + assurance casse prévus au règlement Intérieur et Statuts de chaque aéroclub.

En retour, notre aéroclub propose de rétrocéder sur le compte pilote de l'intéressé la somme de 130,00 euros, qui lui servira pour les vols à venir et qui sera non remboursable.

Ainsi, le montant final de l'inscription correspondrait à un forfait de 100 euros pour les plus de 21 ans (= 230 – 130 euros), et de 36 euros pour les moins de 21 ans (= 166 – 130 euros).

- Une convention avec réciprocité de modalités devra être signée entre les deux aéroclubs pour fixer tous ces points officiellement.
- Il s'agira d'un simple test pour l'année 2023, qui prendra fin le 31 décembre 2023. L'éventuelle reconduction de l'opération devra faire l'objet d'un nouveau vote de notre CA et de la signature d'une nouvelle convention entre les deux aéroclubs.
- L'offre ne pourra être effective qu'à partir du jour de la signature des deux conventions entre les deux aéroclubs, sans effet de rétroactivité pour les pilotes s'étant inscrits auparavant dans les deux aéroclubs en même temps.
- La convention devra être établie sur un principe de réciprocité.

➤ **Le CA vote OUI à la majorité (9 votes pour, 1 vote contre) pour soumettre un projet de convention contenant l'ensemble des items cités précédemment à l'aéroclub René Mouchotte (ACRM) en réponse à sa demande.**

La réponse officielle de notre aéroclub sera rapidement transmise par notre président Pascal Chagnon aux responsables de l'ACRM. Ces derniers devront l'étudier en réunion de Bureau avant de pouvoir la présenter lors de leur prochaine Assemblée Générale Ordinaire (AGO) qui aura lieu le 04 mars.

A cette occasion, la décision de mise en vente de leur unique DR400-160 pour remettre leur trésorerie à flots doit être présentée à leurs membres. La proposition que leur fait ainsi notre

aéroclub pourrait être pour les responsables de l'ACRM une solution palliative permettant d'éviter un refus en bloc de mise en vente de l'aéronef par leurs membres pilotes de DR400.

Enfin, ne disposant pas du même système DTO de formation, nous décidons d'écarter dans notre réponse le sujet d'un second problème auquel l'ACRM pourrait être actuellement confronté au travers d'une forte diminution du nombre de ses instructeurs.

2. Divers :

Pas de sujet divers évoqué lors de ce conseil d'administration.

Prochaine réunion du CA :

La prochaine réunion de CA n'a pas été défini à l'issue de cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions soulevées en séances débattues, la séance s'est achevée à 19h15.

Nicolas PINHAS
Secrétaire Général

Handwritten signature of Nicolas PINHAS in black ink.

Pascal CHAGNON
Président

Handwritten signature of Pascal CHAGNON in black ink.